

NOTE DE PRÉSENTATION

DU BUDGET PRIMITIF 2025

Budget Annexe Centre Culturel La Coupole

Le cadre général du budget

L'article L. 2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux – et cela pour chacun des budgets d'une commune. La présente note répond à cette volonté pour la commune de Saint-Loubès, elle est également disponible sur le site Internet de la ville. **Elle décrit donc les éléments qui ont été validés lors du conseil municipal du 2 avril 2025.**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et *prévues* pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité ; il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, la maire, ordonnateur, est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 peut être consulté sur simple demande à la Direction Générale des Services de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux, ou par mail à mairie@saint-loubes.fr.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

– de mobiliser des subventions auprès du Conseil départemental, de la Région et de l'État chaque fois que possible dans le cadre des travaux d'investissement liés à la mise en accessibilité de la salle de La Coupole pour les personnes à mobilité réduite.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent ce budget annexe. D'un côté, la section de fonctionnement pour la gestion des affaires courantes. De l'autre, la section d'investissement qui a vocation de préparer l'avenir.

Le budget primitif 2025 s'équilibre :

- à 892 633,62 euros en section de fonctionnement ;
- à 325 525,79 euros en section d'investissement.

La section de fonctionnement

Vision d'ensemble

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services culturels et de la Coupole. Il est important de noter que ce budget annexe couvre le *centre culturel* de notre commune et pas seulement l'activité de la Coupole. De même, la Coupole est une salle de spectacle, mais pas uniquement : elle accueille de nombreuses activités tout au long de l'année : par exemple dons du sang, forum des associations, gala de danse, cours de danse, spectacles des écoles bien entendu, Carrefour de l'emploi, marché de Noël, conseils municipaux et les élections.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des ventes des billets de spectacles, des produits de la location de La Coupole, des redevances des antennes relais ainsi qu'à la subvention d'équilibre issue du budget principal.

Principaux montants de la partie recettes (CA = réalisé, BP = prévisionnel) :

ARTICLE	LIBELLE	CA 2024	BP 2025
70	PRODUIT DES SERVICES	142 161,28	131 991,41
74	DOTATION ET PARTICIPATIONS	669 485,87	734 632,21
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 470,21	25 010,00

Au total, le montant prévisionnel des recettes de fonctionnement pour 2025 s'élève à 892 633,62 € (il faut ajouter au tableau précédent 1 000 € de produits exceptionnels).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires des agents municipaux et le recours aux prestataires externes, les cachets des spectacles et les intérêts des emprunts, les dépenses d'entretien, de maintenance et de consommation énergétique du bâtiment, les achats de matières premières et fournitures. À noter que ces dépenses et coûts d'entretien, d'énergie, servent à couvrir l'ensemble des activités qui ont lieu à La Coupole durant l'année, dont les spectacles de la programmation culturelle ne constituent qu'une partie.

Les dépenses de personnel représentent environ 45,23 % des dépenses réelles de fonctionnement. Au total, le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement pour l'année 2025 s'établit à 892 633,62 €.

Principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Comptes	Libellés	CA 2024	BUDGET 2025
		252 618,85	258 860,00
61	Services extérieurs	114 523,74	76 269,00
CH 11	Charges à caractère général	418 336,76	368 589,00
64	Charges de personnel	231 095,84	266 938,00
CH 12	Charges de personnel	292 842,62	321 038,00
CH 65	Autres charges de gestion courante	2,56	18 005,00
DÉPENSES DE GESTION DES SERVICES		711 181,94	707 632,00
CH 66	Charges Financières	1 050,40	684,62
CH 67	Charges exceptionnelles	1 406,18	1 400,00
	Dépenses imprévues	0,00	0,00
DEPENSES RÉELLES		713 638,52	709 716,62
CH042	Opérations d'ordre entre section	18 857,12	27 044,26
CH 68	Provisions	0,00	1 000,00
	Virement à investissement	0,00	154 872,74
Total général des dépenses de fonctionnement		732 495,64	892 633,62
Comptes	Libellés	CA 2024	BUDGET 2025
		142 161,28	131 991,41
70	Produit des services	669 485,87	734 632,21
74	Subvention du budget principal	25 470,21	25 010,00
75	Autres produits de gestion courante		
RECETTES DE GESTION DES SERVICES		837 117,36	891 633,62
77	Produits exceptionnels	0,00	1 000,00
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		837 117,36	892 633,62
<i>Total des recettes d'ordre (dont 775 produits cessions)</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
2	Excédent antérieur reporté	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement		837 117,36	892 633,62

La section d'investissement

Comptes	Libellés	CA 2024	BUDGET 2025
16	Emprunts et dettes assimilées (remboursement)	6 476,31	6 838,00
Dépenses d'équipement – Opérations		57 564,36	176 079,00
DÉPENSES RÉELLES		64 040,67	182 917,00
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE		0,00	0,00
Résultat d'investissement N-1		0,00	0,00
Dépenses engagées non mandatées N-1		0,00	142 608,79
Total général des dépenses d'investissement		64 040,67	325 525,79

		CA 2024	BUDGET 2025
1068	Résultat affecté	25 359,63	104 621,72
13	Subvention d'investissement	0,00	0,00
Virement de fonctionnement		0,00	154 872,74
Total des recettes Réelles		25 359,63	259 494,46
Total des recettes d'ordre		18 857,12	27 044,26
15	Reprise sur provision	0,00	1 000,00
165	Caution bancaire	0,00	0,00
Recettes Engagées non mandatées n-1		0,00	0,00
Résultat d'investissement N-1		0,00	37 987,07
Total des recettes d'investissement		44 216,75	325 525,79

On retrouve en dépenses d'investissement le montant de 176 079 € :

- le changement de la centrale de traitement de l'aire (135K €)
- la remise aux normes du matériels de cuisine (10K €)
- la mise en place de blocs stop pour finaliser la fermeture du parc et la sécurisation du site (6K €)
- le remplacement des miroirs de danse (10K €)
- la reprise des plafonds et peinture de la salle mauve et de la cuisine (5K €)
- le renouvellement de matériels (console lumière – console son – kit d'entretien) (10K €)

Les restes à réaliser de l'exercice 2024 (« Dépenses engagées non mandatées N-1 ») sont composés :

- des travaux de reprise de l'étanchéité de la toiture (84K €)
- du solde des travaux d'accessibilité (monte personne au niveau de la scène etc) (40K €)
- de divers travaux (reprise du plancher au niveau de la scène...) (18K €)

La dette :

Les annuités de la dette s'élèvent chaque année à 7 619,90€. Le capital restant dû au 31 décembre 2024 était de 14 054,98€ (présenté en bout de ligne de l'année 2025). Cet emprunt s'éteindra fin 2026.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2025	7 619,90 €	782,86 €	6 837,04 €	14 054,98 €
2026	7 619,98 €	402,04 €	7 217,94 €	7 217,94 €